



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Décision modificative n°1 – budget annexe du Centre Municipal de santé**

**N° 001.06.2025**

**Rapporteur :**  
**Martine MARÉCHAL**

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

#### Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE  
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-001062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Afin d'ajuster les crédits inscrits au BP 2025, il y a lieu de réaliser une décision modificative selon le détail suivant :

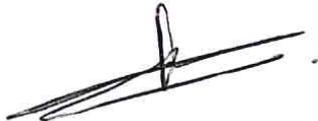
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Chapitre R001 : charges exceptionnelles</b> Article R001 : solde d'exécution positif reporté				102
<b>Chapitre 21 : immobilisations corporelles</b> Article 2188 : autres immobilisations corporelles		102		
<b>TOTAL SECTION D' INVESTISSEMENT</b>	-	102	-	102
<b>TOTAL GENERAL</b>		102		102

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe du centre municipal de santé.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-001062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation